



Mon père à donner à ma sœur 50 000€

Par **jea62138**, le **07/11/2011** à **15:24**

Bonjour,

Mon père à donner à ma sœur 50 000€ et moi je n'est rien eu nous somme dans la famille une sœur et un frère ma mère et décéder depuis plusieurs année.

Comment je peut faire pour avoir aussi la même chose que ma sœur.

Merci de votre réponse.

Jean marie DELDREVE

0659269232

Par **Domil**, le **07/11/2011** à **15:27**

Votre père fait ce qu'il veut de son argent de son vivant. Il a le droit de faire une donation à votre soeur, à son voisin, au premier quidam croisé dans la rue.

Conservez les preuves de la donation, si vous pouvez, elle devra se réintégrer dans la succession au décès de votre père